



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 53 - Subventions aux organisations syndicales - Répartition au titre de l'année 2017

Subventions aux organisations syndicales

Répartition au titre de l'année 2017

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

Chaque année, la Ville attribue une subvention de fonctionnement à chacune des organisations syndicales (Union locale) dans le cadre de l'article L 2251.3.1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette subvention est répartie selon deux critères :

- attribution d'une part fixe égale à 10 % de l'enveloppe
- attribution d'une part proportionnelle égale à 90 % de l'enveloppe répartie en fonction des résultats des élections professionnelles.

La dotation annuelle étant fixée à 60 000 €, dotation identique à l'année 2016, cette somme est répartie selon des critères élaborés en accord avec les organisations syndicales intéressées.

La CNCRF regroupe les chauffeurs routiers et bénéficie historiquement d'une aide de la Ville bien que n'étant pas intégrée à la Maison des Syndicats à Planoise. Cette aide est fixée à 681 €. Ce syndicat ne s'est pas manifesté en 2016 pour avoir le règlement de sa subvention, et n'a pas pu être contacté.

Aussi, il est proposé de maintenir l'attribution pour cette année à la CNCRF, mais de ne pas attribuer la subvention en 2018, s'il ne se manifeste pas.

Le tableau de répartition proposé est le suivant :

Syndicats	Part fixe	Part proportionnelle	Subvention 2017
CFDT	741,49 €	16 830,75 €	17 572 €
CFTC	741,49 €	3 080,14 €	3 822 €
CGT	741,49 €	12 963,21 €	13 705 €
Union Solidaire	741,49 €	2 153,78 €	2 896 €
FO	741,49 €	9 645,69 €	10 387 €
UNSA	741,49 €	2 981,71 €	3 723 €
FSU	741,49 €	2 171,15 €	2 912 €
CGC	741,49 €	3 560,68 €	4 302 €
CNCRF	681,00 €	0,00 €	681 €
Total	6 612,90 €	53 387,10 €	60 000 €

En cas d'accord, la dépense totale de 60 000 € sera prélevée sur la ligne 65.90/6574.002804 CS 20000.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de subventions aux organisations syndicales au titre de l'année 2017 pour un montant total de 60 000 €.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme MAILLOT et M. BIZE n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à la majorité

Pour : 51

Contre : 2

Abstention : 0

